

3.5.140 - HABILITATION ÉLECTRIQUE INITIALE INDICES : B2-B2V (2 JOURS)

Objectif général

Cette formation permet de diriger, organiser et surveiller des travaux en basse tension, tout en garantissant la sécurité de son équipe et la conformité de la zone de travail, conformément au décret du 22 septembre 2010 et à la norme NF C 18-510.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Diriger et organiser des travaux d'ordre électrique en basse tension en assurant la sécurité de son équipe.
- Valider la mise en sécurité de la zone de travail par l'analyse des documents réglementaires de consignation.

Prérequis

- Compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

Accessibles quel que soit votre niveau,

Directement opérationnelles en entreprise.

Durée : 14h

Public : Professionnel du secteur électrique chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des essais, des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse tension

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 5 à 12 personnes

Suivi et évaluation :

- Acquis mesurés en entrée et en fin de formation.
- Attestation de formation

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs
- Exercices pratiques
- Études de cas et exemples concrets

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.



Pour plus d'informations



Séquence 1 :
Cadre réglementaire et environnement électrique

Matin

- Réglementation de la sécurité électrique : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C 18-510.
- Acteurs de la prévention : rôles, responsabilités et niveaux d'habilitation.
- Environnement et zones à risque : distances de sécurité, zones d'approche et locaux réservés.

Séquence 2 :
Prévention, procédures et consignations opérationnelles (théorie)

Après-midi

- Consignation d'un circuit ou d'un ouvrage électrique dans le bâtiment ou le domaine tertiaire.
- Consignation d'un circuit ou d'un ouvrage électrique dans le domaine industriel.
- Contacts directs/indirects, courts-circuits et arcs électriques.
- Analyse des risques : tension, courant, effets sur le corps humain et lois physiques de base.

Séquence 3 :
Moyens de prévention et équipements de protection

Matin

- Mesures de prévention collective : obstacles, isolation, balisage et mise hors tension.
- Équipements de protection : choix, vérification et usage des EPI et EPC.
- Règles d'usage des outillages isolés et isolants.

Séquence 4 :
Conduite à tenir en cas d'urgence et de sinistre

Après-midi

- Secourisme face au risque électrique : protocole protéger, alerter, secourir (PAS).
- Gestion des incendies : procédures d'extinction sur installations électriques.
- Alertes et remontées d'informations : communication en cas d'accident ou de danger.

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations